30.06.2017

Une fusion à neuf communes pour le Grand Fribourg



La fusion du Grand Fribourg doit entrer en vigueur en janvier 2022. © La Liberté

FM/ATS









Le Conseil d'Etat a déterminé le périmètre provisoire du Grand Fribourg. Celui-ci comptera neuf communes, dont les délégués participeront aux travaux de l'assemblée constitutive. L'élection de ces délégués aura lieu cet automne

Le Conseil d'Etat a déterminé le périmètre provisoire du Grand Fribourg. Il a décidé d'y inclure les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne, soit les neuf communes sarinoises membres de l'Agglomération de Fribourg. Une telle entité engloberait plus de 74'000 habitants, au 3e rang des villes romandes derrière Genève et Lausanne.

A l'issue de la consultation lancée en février 2017, toutes ces communes ont déclaré leur intérêt à participer aux travaux de l'assemblée constitutive qui a désormais trois ans pour présenter au Conseil d'Etat un projet de convention de fusion, indique un communiqué diffusé vendredi.

Carl-Alex Ridoré, le préfet de la Sarine, qui présidera l'assemblée constitutive du Grand Fribourg, contactera dans les prochains jours les communes concernées pour initier les travaux de mise en place de l'assemblée constitutive. L'élection des délégués des communes comprises dans le périmètre provisoire aura lieu le 26 novembre prochain.

Extension possible

Ce périmètre agrandi permet de donner une nouvelle dimension au projet, après les échecs enregistrés dans un périmètre plus restreint, note l'exécutif. Et il a l'avantage d'inclure des sites de commerces, loisirs et transports importants pour la future entité.

Les communes limitrophes intéressées peuvent demander un statut d'observateur dans l'assemblée qui élaborera la convention de fusion. Elles auront une voix consultative et pourront déposer en cours de route une demande d'adhésion si elles le souhaitent. Grolley, La Sonnaz et Pierrafortscha ont manifesté leur intérêt.

Election cet automne

Le préfet de la Sarine Carl-Alex Ridoré présidera cette assemblée constitutive, qui comportera 37 autres membres. Chaque exécutif communal en désignera un. Les 28 autres membres répartis entre les communes seront élus par la population de chaque localité.

L'élection aura lieu le 26 novembre prochain, avec un deuxième tour possible le 17 décembre. La première séance de cette assemblée aura lieu le 1er février 2018, a précisé le préfet dans un communiqué.

Votations en 2020

Le calendrier est aussi ambitieux que le nouveau périmètre. Le projet de convention de fusion doit être soumis à la population de chaque commune en 2020.

C'est pourquoi un comité de pilotage provisoire fera des travaux préparatoires dès la fin août 2017, afin que l'assemblée puisse ensuite rapidement entrer dans le vif du sujet. Le préfet demande aux communes d'envoyer une personne chacune.

La fusion ne réussira que si elle vient de la base, souligne Carl-Alex Ridoré. Et d'inviter la population à s'impliquer dans le processus, en commençant par participer en nombre à l'élection de cet automne. Il relève déjà que dans plusieurs communes, en plus du feu vert des exécutifs, ce sont aussi les conseils généraux, voire même des citoyens, qui se sont exprimés en faveur du processus.

=> Développement ici